



## PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS, PARTENAIRES



### S'engager dans le réseau et accepter la Graine, c'est :

- Faire partie d'un réseau de confiance et de solidarité partageant les mêmes valeurs.
- Attirer de nouveaux clients et les fidéliser.
- Profiter de la communication dans les réseaux de la Graine.
- Conserver la monnaie et l'épargne sur le territoire.
- Participer à la résilience du territoire et à la transition écologique.
- Être actif dans la chaîne du local et de l'éco-responsable face à la grande distribution et la vente en ligne type "Amazon".
- Inciter plus de clients à consommer local avec l'offre des professionnels de la Graine qui augmente.

### Comment écouler les Graines reçues ?

- En payant en Graines mes fournisseurs qui font partie du réseau (agriculteur, épicerie, comptable, imprimeur, électricité...).
- En me versant une rémunération en Graines pour faire mes achats personnels.
- En payant une partie des salaires en Graines en accord avec les employés.
- En proposant à mes fournisseurs de faire partie du réseau de la Graine.
- Si j'ai encore des Graines, je peux les reconvertir en euros auprès du **COMPTOIR DE CHANGE CENTRAL\*** avec des frais de reconversion de 2 % (pas de frais la 1<sup>re</sup> année d'adhésion).

#### \*COMPTOIR DE CHANGE CENTRAL

Salle Galago, 14 rue Durand, 34000 Montpellier

Prévenir pour la reconversion : 06 18 68 98 31

[WWW.LAGRAINE34.ORG](http://WWW.LAGRAINE34.ORG)

[CONTACT@LAGRAINE34.ORG](mailto:CONTACT@LAGRAINE34.ORG)

**la Graine**  
MONNAIE LOCALE

## Comment faire pour la comptabilité ?

- 1 Graine = 1 Euro
- La comptabilisation ne diffère pas des autres moyens de paiement (CB, espèces, chèques...).
- Les titres de MLC (Monnaie Locale Complémentaire) peuvent se traiter comme des titres restaurants.
- Il est possible d'utiliser une subdivision du compte caisse 530 « Caisse en MLC ».
- S'il y a acquisition initiale de MLC, dans un comptoir de change ou pour un fonds de caisse, l'organisme émetteur émet un reçu :  
530... Caisse en MLC (au Débit) par le 580...  
530... Caisse en € ou 512... Banque en € (au Crédit) par le 580...
- Au quotidien, le commerçant suit un nouveau moyen de paiement dans sa caisse et il s'ajoute à la comptabilisation de la caisse :  
530... Espèces  
530... MLC  
580... CHQ  
580... CB
- Lorsqu'il y a « reconversion en euros », l'association ADESL applique des frais (0 ou 2 %) → utiliser une subdivision du compte 628 pour les frais de reconversion.
- Mon comptable peut appeler le comptable de la Graine :  
NB expertises : 06 08 09 75 35

## Et pour adhérer, comment faire ?

- Prendre contact avec l'équipe de La Graine [[contact@lagraine34.org](mailto:contact@lagraine34.org)] qui vous proposera un RDV et vous fournira les documents du dossier.
- Lors du RDV, donner les renseignements, signer la charte et la convention avec l'association.
- Régler la cotisation annuelle :
  - Tarif de base = 40 € pour 1 actif plus 20 € par actif supplémentaire.
  - Demi tarif : la 1<sup>re</sup> année d'adhésion ou si vous devenez comptoir de change ou s'il y a 5 professionnels dans la même rue ou village.
- Un comité d'agrément validera le dossier.
- Votre adhésion sera publiée sur le site Internet de la Graine, sur Facebook, Mastodon, par mailing...